



Cher/Chère collègue,

Suite à notre demande introduite le soir du mardi 18 octobre, le Chef de la Défense a reçu les quatre organisations syndicales ce jeudi 20 octobre 2016.

Le Général Marc Compagnol a rappelé la décision de principe politique quant aux mesures en matière de pensions et a déclaré que cette décision fait partie d'un débat sociétal incontournable pour le régime des pensions en Belgique jusqu'en 2030.

Le CHOD a immédiatement mis ses inquiétudes en avant. Il est préoccupé pour son personnel, son organisation et le budget, car sa vision de la Défense est orientée vers l'opérationnel.

Le CHOD s'engage, à son niveau et via ses canaux, à défendre les intérêts du personnel militaire. Il admet que les militaires constituent une profession particulière qui mérite toute la reconnaissance nécessaire.

Il déclare qu'il n'entravera pas les organisations syndicales, afin que les délégués puissent exercer leurs prérogatives.

En tant que représentants du personnel militaire, nous défendrons les intérêts de ce même personnel par la voie d'actions syndicales ciblées. Nous continuerons à communiquer à ce sujet dans les prochains jours.

Entretemps, nous sommes toujours en attente de l'invitation du Premier ministre Charles Michel.

